

Mémoire à l'ERRE. Peter D Zavitz, BA, Université Sainte-Anne.
Harvard

P5Zero. Double représentation plus (proposition de
système électoral)

La proportionnalité maximale des partis est le plus facilement réalisée en répartissant les sièges au Parlement en fonction d'un vote de parti populaire partout au Canada. Cela correspond à la valeur de chaque vote, ce qui, selon moi, constitue le meilleur incitatif au vote qu'une démocratie doit offrir.

Le choix maximal est beaucoup plus qu'un référendum unique. Intégrer un plébiscite à chaque élection, choisir entre un système majoritaire et un système à représentation proportionnelle sont des choses qui peuvent se faire avec la première question sur un bulletin de vote en trois parties. La deuxième partie du bulletin de vote est un vote de parti préférentiel visant à déterminer un vainqueur de Condorcet. Le recours à un décompte par ballottage instantané risque d'exclure le vainqueur légitime. Bien que ce soit habituellement très peu probable, il est possible que le parti ayant reçu le moins de sélections en première place soit celui que préfère la majorité à tous les autres partis. Lorsqu'une majorité de l'électorat vote en faveur d'un Parlement majoritaire, le parti que préfère la majorité à tous les autres partis devrait former le gouvernement. Quel que soit le pourcentage de votes de premier choix reçus par le

parti, une proportion de 51 % des sièges au Parlement lui donnera une majorité légitime.

Cent-cinquante-sept circonscriptions binominales et huit circonscriptions trinominales urbaines le feront tout en maintenant un lien très étroit entre les députés et leurs électeurs. Dans chaque circonscription, les partis pourraient nommer deux candidats (ou trois dans les huit), en respectant un équilibre entre les sexes si la politique du parti le veut. Il est possible de former 165 circonscriptions sur la base des frontières existantes et en combinant simplement les circonscriptions adjacentes. Les écarts démographiques entre les circonscriptions perdent beaucoup d'importance lorsque la composition globale d'un Parlement est déterminée au moyen d'un scrutin national dans lequel chaque vote compte de manière égale.

Le premier des membres dans chaque circonscription serait élu en fonction d'un scrutin préférentiel, compté de façon à ce que la personne préférée soit élue. L'affiliation à un parti du vainqueur de chaque circonscription n'a aucune incidence sur le nombre de sièges proportionnels global détenus par le parti au Parlement. Il y aurait fort probablement un vainqueur de Condorcet. (Étant toutefois au courant du paradoxe de Condorcet, comme la circularité de roche-papier-ciseaux, bien que la probabilité de cette occurrence dans des élections canadiennes soit infime, il n'en faut pas moins intégrer aux règles électorales un moyen de résoudre une telle éventualité.)

Les deuxièmes, et parfois les troisièmes députés, sont sélectionnés parmi les meilleurs deuxièmes. Si l'électorat votait pour la représentation proportionnelle, les 173 derniers sièges, proportionnellement au pourcentage du vote de parti de premier choix, créeraient un Parlement à représentation proportionnelle. Bien qu'un parti puisse remporter un nombre de sièges démesurément élevé pour les 165 premières circonscriptions, la majorité des sièges demeurent répartis proportionnellement. La probabilité d'une fausse majorité ou de quoi que ce soit qui s'en rapproche est nulle. Cependant, si l'électorat choisissait un Parlement majoritaire, le meilleur deuxième du parti préféré obtiendrait le second siège dans chaque circonscription où il n'en a pas déjà un, et deux sièges dans les huit circonscriptions trinominales. Les autres sièges répartis proportionnellement signifieraient que chaque circonscription aurait au moins un député au gouvernement et un autre de l'opposition. Si un parti détenait 7 % du vote populaire, il obtiendrait toujours presque 7 % des sièges au Parlement.

Exemple de bulletin de vote P5Zero (le libellé est très provisoire)

Partie un : PLÉBISCITE

Encerclez A ou B pour indiquer votre choix quant au prochain Parlement canadien.

A. Un gouvernement où le parti de prédilection comporte une majorité des membres du Parlement, comme l'a déterminé le vote de parti préférentiel, et où les membres du Parlement issus des autres partis sont inversement proportionnels au vote populaire.

Ou

B. Un gouvernement où les membres du Parlement sont proportionnels aux choix de premier parti dans le vote de parti préférentiel.

Partie deux : VOTE DE PARTI PRÉFÉRENTIEL

Classez par ordre de préférence les partis que vous choisissiez pour former le prochain gouvernement. Les noms des partis sont classés par ordre alphabétique. Inscrivez « 1 » sur la ligne à côté de votre premier choix; « 2 » pour indiquer votre deuxième choix et « 3 » à côté de votre troisième choix.

----- Conservateur

----- Vert

----- Libéral

----- Nouveau Parti démocratique

(Il faut aussi mentionner le Bloc québécois (BQ) dans les circonscriptions où il a présenté des candidats pour lui permettre d'obtenir sa part proportionnelle de sièges au Parlement.

Partie trois : CANDIDAT PRÉFÉRENTIEL

VOTE

Classez par ordre de préférence les personnes que vous choisissez comme membres du Parlement pour cette circonscription. Les noms sont classés en ordre alphabétique. Inscrivez les numéros « 1, 2, 3 » et ainsi de suite à côté des noms afin d'indiquer votre ordre de préférence.

	Anderson, Julia.	Vert
-----	Bilco, Sargeant.	Indépendant
-----	Dremozvist, Yuri.	Conservateur
-----	Framro, Angelice.	Libéral
-----	Jenkins, Francis.	Conservateur
-----	Kwa, Kyung.	NPD
-----	Linge, Franco.	Vert
-----	Lloyd, George.	Indépendant
-----	Moyers, Zoe.	NPD
-----	Proudfoot, Ben.	Libéral

Pour éviter la confusion et inviter à une prise en considération sérieuse, Élections Canada devrait envoyer à chaque électeur admissible une copie de travail du bulletin de vote tel qu'il sera vu dans chaque circonscription. S'ils le voulaient, les électeurs

pourraient l'apporter le jour des élections et simplement copier leurs décisions sur les bulletins de vote officiels.

Il s'agira d'un travail plus colossal et plus compliqué pour Élections Canada, mais tout à fait réalisable. Ce bulletin de vote, quoique plus long, simplifie grandement le volet décisionnel du scrutin; voter devient ainsi un vote simple selon votre conscience. Fini le vote stratégique. Plus besoin de se dire « Devrais-je voter pour la personne ou le parti? » ou « À quoi bon, mon vote sera gaspillé de toute façon. ». Fini les fausses majorités. Les majorités légitimes, même en divisant les votes entre quatre ou cinq partis, deviennent beaucoup plus atteignables, mais seulement lorsque la majorité de l'électorat a décidé que c'est ce qu'il souhaite.

P5Zero.Plébiscite : préférentiel; intérêts du parti et personnels et très proportionnel.

Possibilité nulle d'une fausse majorité, possibilité nulle d'un Parlement considérablement différent de l'intention des électeurs.

Mis à part une simple résistance au changement, à mon avis, le désir de nombreux Canadiens de maintenir le présent système est dû au fait qu'il donne souvent lieu à des gouvernements majoritaires, ce qui est synonyme de stabilité. Vient avec cela une aversion à l'idée de ressembler à l'Italie ou à Israël, pays marqués par un historique de gouvernements de coalition éphémères,

belliqueux et instables. Avec cette proposition, j'ai tenté de maintenir et de renforcer les points positifs du scrutin majoritaire uninominal à un tour (SMUT) : la possibilité d'un gouvernement majoritaire qui bénéficie possiblement du soutien de l'électorat et un lien étroit entre les députés et leurs électeurs, tout en nous débarrassant des points négatifs : les fausses majorités, une disproportionnalité substantielle, le vote stratégique, les décisions contradictoires et le désillusionnement des électeurs, qui mènent tous à un faible niveau de participation électorale. J'ai essayé de respecter les objectifs et les critères mentionnés de l'ensemble des quatre partis canadiens nationaux, et je crois que P5Zero convient. J'espère que le comité peut s'entendre sur le fait qu'un plébiscite permanent offre à l'électorat canadien un niveau de choix fort supérieur à celui d'un référendum unique.

Je comprends que certains craignent que l'introduction de toute forme de scrutin préférentiel puisse favoriser un parti au détriment des autres. La nature même du scrutin préférentiel fait en sorte qu'il se dirige vers un juste milieu. Il ne favorise aucun parti en particulier; il favorise n'importe quel parti se situant le plus près du juste milieu de l'opinion publique chaque fois qu'il y a des élections. Il va sans dire que les politiques du gouvernement et le Parlement devraient toujours refléter ce juste milieu. Toutefois, l'opinion publique change, tout comme les positions des partis et leur direction. Tous les partis ont le droit, voire peut-être l'obligation de se positionner dans ce juste milieu.

Les partis peuvent rapprocher leur position du milieu ou faire glisser l'opinion publique vers leurs propres politiques, ou les deux. Dans une démocratie effective, le gouvernement, qu'il s'agisse d'une majorité ou d'une coalition, devrait refléter le juste milieu de l'opinion publique à ce moment de la meilleure manière qui soit, et tout système électoral recommandé par ce comité devrait assurer ce résultat après chaque élection. D'autres partisans du parti ont également droit à une représentation équitable, ce qui signifie que le Parlement devrait être aussi proportionnel que possible. Il est quasi certain que ce ne sera pas le cas si tous nos députés ou presque sont élus par vote préférentiel, ce qui entraînerait probablement une proportionnalité encore moindre que le SMUT.

Merci aux membres du comité pour votre participation à cette tâche immensément importante et ardue. Peter

Une version antérieure, beaucoup plus longue et plus détaillée de cette proposition, sera envoyée sur demande.